

chemin de fer canadien du Pacifique, puisque le gouvernement lui-même avait le pouvoir de donner le contrat à la compagnie qui construirait le chemin aux conditions prescrites par l'acte, ou de construire ce chemin lui-même comme chemin du gouvernement, cet honorable monsieur, je le répète, ne s'arrêta pas là.

Si grandes qu'aient été les craintes qu'il a manifestées au sujet des sérieuses obligations que nous avons assumées, il voulut, cependant, rendre le gouvernement directement responsable de toute la dépense de l'argent nécessaire pour construire la ligne depuis le lac Nipissing jusqu'à l'océan Pacifique. Ainsi l'honorable monsieur lia le pays, outre la dépense que nous avons proposée, à des obligations beaucoup plus onéreuses. Le cabinet précédent était d'avis que, s'il pouvait amener le chemin de fer à Nipissing, ce serait un avantage suffisant pour engager les lignes d'Ontario et de Québec, allant les unir vers Québec, et les autres au sud vers Toronto, à établir une liaison à ce point.

Mon honorable prédécesseur soumit en même temps au parlement une mesure pour assurer la construction de l'embranchement de la baie Georgienne et pour donner une subvention de \$1,440,000 au chemin de fer du Canada Central. Quoique l'embranchement de la baie Georgienne traversât une *terra incognita*, que la ligne ne fût pas arpentée, et que des ingénieurs éminents eussent déclaré qu'elle était impraticable, l'honorable monsieur s'engagea comme chef du gouvernement, il lia par là même le gouvernement et le pays à construire depuis le terminus du Canada Central, à l'est du lac Nipissing, jusqu'à l'embouchure de la rivière des Français, une ligne qui devait coûter, suivant un calcul très modéré, \$2,560,000. Cela fait \$4,000,000 qu'il se proposait de dépenser, outre l'obligation de construire le chemin de fer canadien du Pacifique avant d'atteindre le terminus Est, c'est-à-dire au sud-est du lac Nipissing.

Mais il pourra répondre : "Tout cela est sujet à la limite prescrite par le bill au sujet de la non augmentation des impôts." Malheureusement pour lui, et malheureusement pour l'honorable député qui siège en arrière de lui et qui semble maintenant prêt—je ne dirai pas à répudier la politique de son propre chef, mais à prendre une part prééminente dans une proposition qui, je le crains, sera considérée comme une répudiation de leurs obligations—l'honorable monsieur, qui était